

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VILLERSEXEL
144, rue de la Prairie
70110 VILLERSEXEL****Ref. : 2022 - 018****SEANCE DU 30 Mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trente Mars, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle des fêtes commune de Mignavillers après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Président.

Etaient présents : Marie Josèphe LORENZI, Alain ELKANN, Charles GRANET, Hélène PETITJEAN, Ghislaine VUILLIER, Christian BOYER, Olivier MAGAGNINI, Stéphane BARTOLO, Michel RICHARD, David DORNIER, Nicolas PLANCHON, Raphaël NOUVEAU, Jean-Paul BLANDIN, Roger BERTRAND, Claude VUILLEMIN, Guy LEVAIN, Gérard THEVENY, Guy SAINT DIZIER, Christian BELPERIN, Dominique EUVRARD, Daniel CLERC, Bruno SAILLEY, Séverine COURVOISIER, Annie CLERC, Nadine BOUCARD, Frédéric DEMEUSY, Daniel ZAHNER, Jean-Jacques BESSON, Christian PETREMENT, Alain BUCHOT, Jacques FOURNIER, Barbara BOCKSTALL, Gérard CHAPUIS, Jacqueline COQUARD, Stéphane THILY, Nelly MOUGENOT.

Procurations : Alain BIZZOTTO (procuration à Marie Josèphe LORENZI), André MARTHEY (procuration à Daniel CLERC), Stéphanie POIROT (procuration à Daniel CLERC), Paul SEGUIN (procuration à Alain BUCHOT), Laurent MURET (procuration à Nelly MOUGENOT)

Absents excusés : Robert BADALAMENTI, Jean-Marie RONDEY, Jean-François LAVALETTE, Eliane BOUCARD, Hugo WALZ, Claude ARMBRUSTER, Céline ADAM.

Date d'affichage de la convocation : 22 Mars 2022

Date d'affichage : 14 avril 2022

Membres en exercice :	48
Membres présents :	36
Suffrages exprimés :	41
Procuration :	5

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain ELKANN, Délégué communautaire d'Athésans Etroitefontaine a été élu secrétaire de séance.

01 – 30032022 – Aides à l'immobilier d'entreprises – Programme accélérateur à projets d'investissement Economie sociale et solidaire de la Région de Bourgogne-Franche-Comté – Octroi d'une subvention d'investissement de 200 000 € à l'ESAT de Villersexel

Vu la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprises entre le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de communes du Pays de Villersexel prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par délibération du 1^{er} mars 2022,

Vu le règlement d'intervention régional 40.19 : Accélérateur à projets d'investissement ESS adopté par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté le 9 avril 2021,

Vu le régime d'aide d'État SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises, prolongé par la sixième modification de l'encadrement temporaire le 18 novembre 2021 SA.100959 – France – COVID-19 : Amendement aux régimes SA.62102, SA.56709, SA.56985, SA.56868, SA.57219, SA.57367, SA.57695, SA.57754 et SA.60965,

Le Président explique que le projet de l'ESAT de Villersexel présente un grand intérêt pour le territoire :

- Il participe à la transition écologique
- Il participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Il participe à l'inclusion numérique
- Il permettra d'accueillir la Maison France services sur au moins une partie du temps
- Il permettra de créer un pôle de services sur la ZA du Martiney avec la Maison médicale de Villersexel et la cuisine de Villersexel

Ainsi, les habitants du territoire pourront se rendre à la Maison France services et à la maison médicale au cours d'un même trajet. La maison médicale de Villersexel pourra également profiter des espaces partagés du nouveau bâtiment de l'ESAT (salle de formation numérique par exemple).

L'ESAT de Villersexel déposera très prochainement la demande de permis de construire. Les travaux devraient débuter en fin d'année 2022 pour une ouverture à l'horizon 2024-2025.

Pour que ce projet se concrétise, la Communauté de communes du Pays de Villersexel doit apporter un co-financement de 200 000 € sous la forme d'une aide à l'investissement. Ce co-financement permettant à l'ESAT de bénéficier du programme accélérateur à projets d'investissement ESS de la Région Bourgogne-Franche-Comté, soit une subvention d'investissement de 500 000,00 €.

En termes de recettes, le nouveau bâtiment suppose l'achat de 3 parcelles de la ZA du Martiney soit 70 000 €. L'ESAT envisage également d'en réserver 3 supplémentaires, ce qui porterait le produit de la vente à 140 000 €.

Il propose qu'une aide à l'investissement de 200 000 € soit octroyée à l'ESAT de Villersexel.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'octroi d'une aide à l'investissement de 200 000,00 € à l'ESAT de Villersexel
- **SOUHAITE** que l'ESAT de Villersexel s'engage à acquérir 6 parcelles de la ZA du Martiney
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement public ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Pour copie conforme
Le Président
Daniel CLERC

